

Ville de Monthey  
Urbanisme, Bâtiments & Constructions  
Hôtel-de-Ville 2 / Cp 512 / 1870 Monthey 1  
T. 024 475 76 02 / F. 024 475 76 49  
ubc@monthey.ch / www.monthey.ch

Insertion dans :  
Bulletin officiel No 32 du 08.08.2014  
Piliers du 08.08.2014  
au 08.09.2014

Monthey, le 6 août 2014

N/réf. ECO/gp

## MISES A L'ENQUETE PUBLIQUE

La Commune de Monthey soumet à l'enquête publique, durant un délai de trente jours, les demandes suivantes :

- Requérant : M. Pierre Ruegg, Rte de Choëx 143, 1871 Choëx.  
Situation : parcelle No 4822, folio 43, au lieu-dit « Chez Bollut », située en zone R1, individuelle coteau B, du règlement communal des constructions et des zones; propriété du requérant; coordonnées : 2'562'980/1'120'870; dossier déposé le 30 juillet 2014.  
Objet : agrandissement d'un chalet existant.
- Requérants : Mme Chantal Blum et M. Giuseppe Lisa, Rte Chez Bora 19, 1871 Choëx.  
Situation : parcelle No 2184, folio 38, au lieu-dit « Sur la Lapia », située en zone R1, individuelle coteau B, du règlement communal des constructions et des zones; propriété des requérants; coordonnées : 2'562'510/1'120'950; dossier déposé le 4 août 2014.  
Objet : création d'une place de parc côté Est, création d'un mur de soutènement et plantation d'une haie côté Nord, déplacement d'un enrochement et reprofilage du terrain côté Sud.  
Remarque : cet objet nécessite une dérogation de distance à la limite et une dérogation à l'alignement.
- Requérant : Café-Restaurant le Belvédère, M. Germain Friche, Rte de Choëx 18, 1870 Monthey.  
Situation : parcelle No 6189, folio 24, au lieu-dit « Semilles », située en zone de constructions et d'installations d'intérêt public du règlement communal des constructions et des zones; propriété de la commune de Monthey, promis-vendu à M. Germain Friche; coordonnées : 2'562'350/1'122'000; dossier déposé le 31 juillet 2014.  
Objet : aménagement de places de parking pour le café-restaurant et construction d'un mur de soutènement – modification partielle du projet autorisé le 12 mai 2014.  
Remarque : le mur de soutènement nécessite une dérogation de distance à la limite et une dérogation par rapport à sa hauteur.

4. Requérant : M. David Lanzi, Rte des Giettes 195, 1871 Les Giettes.  
Situation : parcelle No 3035, folio 47, au lieu-dit « Miobesset », située en zone M1, individuelle montagne, du règlement communal des constructions et des zones; propriété du requérant; coordonnées : 2'562'731/1'119'936; dossier déposé le 4 août 2014.  
Objet : construction d'un couvert à voitures.

Les intéressés peuvent prendre connaissance des dossiers et des plans auprès du service « Urbanisme, Bâtiments & Constructions » pendant les heures d'ouverture des bureaux, soit du lundi au vendredi de 09h00 à 11h00 et de 14h00 à 16h00.

Les observations et les oppositions, dûment motivées, devront être adressées, par écrit, au conseil municipal dans un délai expirant le

lundi 8 septembre 2014 à 18.00 heures